

Les obligatoires :

Ronds



Panneau B7b : Accès interdit à tous les véhicules à moteur.

prudence.

On retrouve ce panneau au début de certaines voies vertes ou sur les chemins de halage par exemple. Circulez en toute tranquillité, les moteurs sont exclus de la zone. De temps en temps, une exception pour les riverains peut se retrouver sous le panneau et vous rappelle à une certaine



Panneau B9b : Accès interdit aux cycles.

Ici pas question de prudence, mais juste d'inconscience si vous vous engagez sur cette voie en vélo. Les vélos ne passent pas par ici. Interdiction, circulez, il n'y a rien à voir par là !



Panneau B9a : Accès interdit aux piétons.

Encore plus restrictif que le précédent, zone interdite aux piétons, rollers, trottinettes... et sans doute les vélos n'y seront pas les bienvenus également, à moins d'une signalétique associée comme ci-dessous.



Panneau B22a : Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.

Vous le trouverez parfois associé au panneau précédent. Il vous indique la voie ou la piste à emprunter de manière obligatoire. C'est aussi un panneau qui peut poser des problèmes lorsque cette fameuse voie ou piste n'est pas adaptée à la pratique d'un cyclisme de route parce qu'on retrouve sur son trajet